



Les Écureuils de Péronne
6, Rue des Taillis 80200 Péronne
03.22.84.53.71
06.22.81.51.54
ecureuils.de.peronne@wanadoo.fr

COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR

En date du 5 juin 2019,

À la maison de Quartier de Mont-Saint-Quentin de Péronne.

Personnes présentes :

Sonia BASSEUX
Mathieu BRIACHE
Cynthia DERE
Marie-Claire DEWAMIN
Florence FESSIER
Jonathan FOURNIER
Caroline FRIGERI
Madeleine GIRARDIN
Thierry HUMEL
Nathalie JOLLY
Louis PINCHON
Jean-Luc VALENTIN
Laure-Carmen WICQUART

Est excusée :

Sylvie CREPIN

Annexe :

Organigramme

Ordre du jour :

1. Salon du sport
2. Portes ouvertes
3. Barbecue ; inter-section
4. Assemblée générale
5. Remise du chèque pour l'association « Grégory Lemarchal »
6. Préparation de la saison 2019-2020
7. Questions diverses



La réunion est présidée par Jean-Luc VALENTIN, président de l'association. Celui-ci ouvre la séance à 19h.

8. Salon du sport

Le salon du sport, organisé par l'OMS, se tiendra le dimanche 8 septembre 2019 sur le thème « Péronne, ville royale ».

Pour être en lien avec ce thème, une animation tir à l'arc sera organisée. L'occasion de faire découvrir le tir sur cible 2D ou 3D.

→ Espace de tir à demander à la Com de com. (Jean-Luc)

→ Voir pour le déplacement du matériel. (Jean-Luc)

Pour le stand de l'association, 2 personnes doivent être présentes en permanence pour permettre un accueil correct des visiteurs. Les années précédentes, Thierry était présent sur la journée et aidait grandement au bon fonctionnement. Jean-Luc étant pris aussi au niveau de l'organisation générale du salon ce jour-là, un mode de fonctionnement par roulement est proposé (créneau de 2h le matin de 10h à 12h) et d'1h30 l'après-midi de 14h à 15h30 et de 15h30 à 17h. L'idéal est d'avoir deux personnes en permanence au niveau du stand.

→ Jean-Luc préparera les outils (dossiers d'inscriptions et flyer de communication).

La mise en place du stand se fait la veille au gymnase municipal (créneau de 14h à 17h).

9. Portes ouvertes

L'édition du début de saison a connu un beau succès. Il est donc proposé de renouveler l'expérience en début de saison prochaine, dans les mêmes conditions : le samedi suivant les portes ouvertes (14 septembre après midi), mêmes endroits.

→ Le gymnase municipal sera à réserver, les banderoles à modifier. (Jean-Luc)

10. Barbecue ; inter-section

Le barbecue de fin de saison est prévu le 22 juin.

Il est proposé de renouveler l'animation inter-section qui avait été organisée la saison dernière.

Afin de simplifier l'organisation, les inscriptions se feront sur place le jour-même ; fin des inscriptions à 16h, début des activités 16h30 ; et une seule animation sarbacane sera proposée par la section tir à l'arc – sarbacane (simplification de l'installation, des consignes de sécurité, des consignes de tir). L'escalade se fera soit en salle de bloc, soit en mur extérieur.

→ Le badminton aura lieu au gymnase du Sivos à réserver. (Jean-Luc).

Fin de l'animation à 18h30 et barbecue dans la foulée. Besoin de monde pour la mise en place des tables et le service. Les membres du comité directeur sont invités à passer de groupe en groupe pour faire du lien entre les adhérents.

Achat de courses : Pascale et Jean-Luc

11. Assemblée générale

La date de l'assemblée générale de début de saison est proposée le 3 juillet à 18h. Il s'agira d'une AG élective. Les comptes devront être clôturés au 30 juin. Pour faciliter le travail de la trésorière, il est demandé aux personnes devant donner des factures pour remboursement ou justificatifs de frais de le faire au plus tôt.



Les Écureuils de Péronne
6, Rue des Taillis 80200 Péronne
03.22.84.53.71
06.22.81.51.54
ecureuils.de.peronne@wanadoo.fr

12. Remise du chèque pour l'association « Grégory Lemarchal »

Le montant du chèque à remettre l'association « Grégory Lemarchal » s'élève à 2224€. Il est proposé de faire la remise officielle le jour de l'assemblée générale.

→ **Proposition acceptée à l'unanimité.**

13. Préparation de la saison 2019-2020

Tarif 2019-2020

Il est proposé de maintenir l'adhésion familiale à 60€.

→ **Proposition acceptée à l'unanimité.**

Payement en ligne

Cette saison, les inscriptions en lignes ont pu être faites quelques temps après le début de saison. Une quinzaine de personnes a utilisé ce service.

Le crédit mutuel propose d'utiliser leur service Pay Asso qui permettrait, entre autres, de payer les cotisations en même temps que les inscriptions.

→ **Accord de principe de l'ensemble des participants, en attente de plus d'informations (fonctionnement, frais, ...)**

Jours de pratiques et créneaux horaires (les demandes sont à retourner à la ville de Péronne et à la Com de com pour le 7 juin 2019.

Tir à l'arc :

Lundi	17h30 - 19h	Les remparts
Mardi	19h30 - 21h	Les remparts
Jeudi	17h30 - 20h30	Les remparts

Les créneaux actuels seront demandés.

Badminton :

Lundi	18h-19h (Famille)	SIVOS
Mardi	19h15-21h15 (UFOLEP) 19h-20h30 (FFBAD)	SIVOS Béranger
Mercredi	19h15-21h15	Municipal
Vendredi	17h30-18h30 (École de bad) 17h30-18h45 et 18h45-20h	Les remparts Municipal

Un allongement du créneau FFBad à Béranger sera demandé : 19h-21h30.



Un créneau supplémentaire pour les Remparts ; 18h30-20h30 sera demandé.

Escalade :

Mardi	18h-20h (Bloc)	Municipal
Mercredi	14h-17h (École escalade)	Municipal
Jeudi	17h30-19h (Difficulté ou bloc)	Municipal

Les créneaux actuels seront demandés.

Fonctionnement des sections

Une proposition d'organigramme est faite. Voir en pièce jointe.

Après présentation, il est convenu de prévoir un référent « Licence UFOLEP » par section et un référent « Licence FFBad ».

Il sera demandé aux correspondants de chaque commission sportive de faire un compte-rendu suite à chaque réunion pour une meilleure communication interne.

L'organisation de la section badminton est modifiée : 2 organisations identiques en parallèle (UFOLEP et FFBad).

2 responsables créneaux seront à désigner pour chaque section afin de transmettre les noms aux gardiens des gymnases.

L'organigramme sera donné aux personnes présentes lors de l'AG pour lancer un appel à candidatures.

14. Questions diverses

Tir à l'arc :

- Un box de rangement sécurisé est demandé pour stocker les cibles 3D qui ont été achetées. Validation du principe par le comité directeur. Reste à voir le lieu de stockage des cibles (gymnase ? stade ?)
- Lors des entraînements en extérieur, les adhérents des autres clubs utilisant le stade municipal ont la possibilité de rentrer leur voiture soit au parking intérieur, soit au niveau du pas de tir / terrain de basket. Les archers et les sarbatins n'y sont pas autorisés.
➔ Réponse de Jean-Luc : Il est normalement interdit de circuler dans l'enceinte du stade. Une demande sera faite pour que tous les clubs aient les mêmes droits.
- Suite à la rencontre de la compagnie d'arc de Fontenay-Sous-Bois où un tir au beursault a été organisé le 25 mai dernier, une assiette souvenir a été offert aux Écureuils. Il est demandé où stocker ce présent.
➔ D'une manière générale, le club n'a pas de lieu où présenter les récompenses collectives.
- Le club de Pont Rémy organisera le championnat national de tir à l'arc l'année prochaine. Des membres du club feront partie des bénévoles, en plus d'être des participants au concours. Il est demandé si un logement pourrait être loué sur place pour ne pas faire leur faire faire des allers-



retours fatigants. Une demande a déjà été faite au président du club de Pont-Remy, pas de retour pour le moment.

- ➔ Réponse de Jean-Luc : Il est normalement de la responsabilité du club organisateur de prendre en charge les frais liés au bénévolat. A rediscuter en fonction de la réponse du club de Pont-Rémy.
- Il est demandé quel est le résultat financier du concours organisé le 12 mai.
 - ➔ 900,60 € de recette pour un bénéfice de 659,96 €. Bravo les bénévoles !

DEPENSES		RECETTES	
Frais de buvette	164,95	Recettes buvette et tombola	493,60
Reversement UFOLEP	66,00	Recettes greffe	407,00
Dépenses logistiques	9,69		
Résultat	659,96		
TOTAL	900,60	TOTAL	900,60

Pour mémoire, les récompenses ont été prises sur du stock de récompenses personnelles de Florence, de médailles tir à l'arc, de coupes et médailles escalade. A prévoir pour le prochain concours.

Badminton :

- Certains membres participeront à une formation GEO. Seul le déplacement restera à la charge des participants, le reste des frais (formation et repas) sera financé par le CODEP.

Pour l'ensemble du club :

- Il est demandé à chaque section de fournir la liste des récompensés pour l'OMS. Le critère est d'avoir fait un podium départemental ou plus.
- Renoncations aux frais des bénévoles : la loi a changé et est réservée désormais pour les frais engagés pour des actions sans contrepartie. Les concours privés où il y a une contrepartie financière pour les vainqueurs sont donc exclus.
- Il reste 61 vestes non distribuées. Il est proposé de les offrir aux personnes récompensées par l'OMS qui viendrait le jour de la cérémonie et qui n'en n'aurai pas encore eu. Le reste pourrait être donné ou vendu, à voir suivant le reliquat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h.

Madeleine GIRARDIN,

Secrétaire